

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

1. GENERALITES

- 1.1 Le championnat régional séniors se tiendra les **17 et 18 mai 2025**. Il se déroulera selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après. Pour rappel, les **15/16 mars 2025** et/ou les **5/6 avril 2025** se dérouleront les **Championnats Départementaux Séniors**.
- 1.2 Ce championnat est ouvert aux joueurs et joueuses à partir de la catégorie minime, licenciés en Ile de France et de tout classement. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et en possession de sa licence compétition.
- 1.3 Les décisions du (ou des) Juge-Arbitre(s) désigné(s) par la **Commission Sportive Régional (CSR)** et la **CLOT** sont sans appel. Les Juge-Arbitres sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas le règlement de la compétition.
- 1.4 Les JA de cette compétition sont Nicolas GEFFROY assisté de Sylvie LEDOUARON et Arthur SOUILLAC. Les GEO seront Paul-Alexandre BALANA et à *déterminer*
- 1.5 Informations clés :
 - **Date de la compétition** : 17 et 18 mai 2025
 - **Date limite des inscriptions** : 17 avril 2025, à 23h59
 - **Date limite des remontés des représentants des comités** : 14 avril 2025
 - **Date du tirage au sort** : 2 mai 2025
 - **Envoi des convocations** : 5 mai 2025
 - **Volant officiel** : RSL 1
 - **Coûts inscriptions** : 1 tableau : 16€ | 2 tableaux : 23€ | 3 tableaux : 28€.

2. COMITE D'ORGANISATION

- 2.1 Le championnat régional est organisé par la **CSR**. Elle établit et diffuse le calendrier et la plaquette de la compétition. Elle prend en charge les inscriptions et met en ligne sur le site de la ligue, les convocations et le plan d'accès au(x) gymnase(s) proposé(s) par le(s) club(s) hôte(s). Elle applique le règlement et les règles. Elle prononce d'éventuelles sanctions en accord avec le ou les Juge-Arbitre(s).
- 2.2 Le ou les Club(s) hôte(s) assure(nt) la préparation de la ou des salle(s) en conformité avec le [cahier des charges](#) et propose(nt) une buvette pour la restauration des participants. Il(s) assure(nt) la tenue de(s) table(s) de marque.

3. INSCRIPTIONS ET TABLEAUX

3.1 Découpage des séries

Tous les joueurs peuvent s'inscrire sur 3 tableaux. Cependant l'organisation se réserve le droit de limiter la participation selon les contraintes de capacité d'accueil. Le cas échéant, cette limitation sera communiquée à l'ouverture des inscriptions.

Tous les tableaux SH, SD, DH, DD, DM sont ouverts à la compétition, dans la catégorie séniors, réparties de la manière suivante selon le CPPH :

Elite	SR-1	SR-2	SR-3	SR-4
N1/N2	N2/N3	R4/R5	R6/D7	D8/D9/P

3.2 Mode de qualification

- **Série Elite** : inscription libre en format élite, pas de prise en compte des championnats départementaux ni dans la qualification ni dans la constitution des paires.
- **Série 1/2/3/4** : 8 qualifiés via les championnats départementaux (vainqueurs ou finalistes) puis inscription en mode élite sans distinction de provenance des départements.

(Les joueurs N1 ne peuvent être qualifiés qu'en format élite. Les joueurs N2 ont la possibilité de se qualifier soit en mode élite pour la série élite, soit via les championnats départementaux pour la série 1).

Pour les vainqueurs des championnats, la dissolution d'une paire est interdite. (Si un des vainqueurs /finalistes est disponible mais pas le/la partenaire il doit repasser dans une inscription libre en format élite.)

Pour les séries 1, 2, 3 et 4 si une série n'est pas ouverte au CDS (par manque d'inscrits) ou si le CDS n'a pas lieu, le joueur ou la joueuse ou la paire sélectionnée sera celui inscrit au CDS avec le meilleur CPPH du comité n'ayant pas ouvert sa série. Autrement dit, avec la liste des inscrits, le comité effectuera un classement hiérarchique des joueurs selon la date du classement pris en compte pour son CDS. Le premier du classement sera qualifié. En cas de refus, la place de qualification reviendra au second.

(Cette disposition permet de conserver la place attribuée aux joueurs du comité même si ces derniers n'ont pas pu participer au CDS dans les cas décrits ci-dessus).

3.3 Calendrier des inscriptions :

La date limite des inscriptions individuelles est fixée au **jeudi 17 avril 2025, à 23h59**.

La date limite de remontée des vainqueurs par les comités est fixée au **14 avril 2025**. En cas d'absence ou de retard de remonté des résultats d'un comité, les places des qualifiées de ce comité ne seront pas conservées.

3.4 Classements

Pour toutes les inscriptions libres en mode Elite, le classement retenu sera celui du **jeudi 17 avril 2025**. Les joueurs qualifiés via leur résultat sur les CDS seront inscrits dans la série correspondante sur le championnat régional séniors quel que soit leur CPPH au jeudi 17 avril 2025.

Exemples des modes de qualification et inscriptions :

1. **Le joueur est vainqueur de la série de son championnat départemental** : (série correspondante à celle du régionale) : Suite à la remontée des résultats par le comité, le joueur est automatiquement qualifié par la ligue dans la série correspondante.
2. **Le joueur s'est inscrit à son championnat départemental mais sa série n'a pas été ouverte** : Le comité fera remonter à la ligue les joueurs inscrits des séries non-ouvertes. Le choix du joueur représentant le département pour la participation au régional se fera en mode élite selon la date du CPPH de son comité, (autrement dit, le premier du classement sera considéré virtuellement comme vainqueur de sa série pour son département et passe donc dans le cas de figure 1).
3. **Le joueur souhaite s'inscrire de façon indépendante**, les inscriptions libres se font en mode élite avec une prise en compte du CPPH au 17 avril 2025.

3.5 Surclassement

En simple, le surclassement est autorisé dans la limite d'un classement :

- Un joueur R6 peut s'inscrire en série R4/R5. Un joueur D7 ne peut pas s'inscrire en série R4/R5

En double ou mixte, le surclassement est autorisé dans la limite d'un classement pour un ou les deux joueurs de la paire :

- Une paire R4/R4 est autorisée dans la série N2/N3, une paire N3/R5 n'est pas autorisée dans la série N2/N3.

Cependant, si un joueur / une paire est vainqueur de son CDS en surclassement cette restriction ne s'applique pas, il sera automatiquement qualifié pour le championnat régional dans la série correspondante (tout en respectant les critères des séries qualificatives décrits à l'article 5 notamment pour le cas particulier de la série Elite).

3.6 Formats des tableaux :

Tous les tableaux se joueront sous forme de poule puis phase d'élimination directe.

La CSR se donne le droit de modifier le nombre de joueurs ou de paires dans les tableaux selon le nombre d'inscriptions et la capacité d'accueil.

3.7 Tirage au sort

Le TAS aura lieu le vendredi **2 mai 2025. Une mise à jour du CPPH sera réalisé uniquement pour définir les têtes de série.**

4. PRINCIPES ET MODALITES DES INSCRIPTIONS

4.1 Inscriptions :

Les inscriptions doivent se faire en ligne sur Badnet avant le **jeudi 17 avril 2024.** Tous les joueurs sont responsables de leur inscription sur Badnet, que leur inscription soit libre ou via une qualification au CDS. (La liste des joueurs fournis par le comité ne permet qu'une qualification de participation des joueurs mais ne fait en aucun office d'inscription).

4.2 Paiement :

Les inscriptions devront être complétées par un paiement en ligne. Le joueur pourra récupérer son justificatif de paiement directement via le logiciel Badnet. Les frais d'engagements seront les suivants : **16 €** pour un tableau, **23 €** pour 2 tableaux et **28 €** pour les 3 tableaux. ^[OBJ]

5. SERIES DES CHAMPIONNATS DES DEPARTEMENTAUX

5.1 Cohérence entre championnats

Les séries des championnats départementaux doivent être les mêmes que celles du Championnat Régional Séniors (Art 3.2).

5.2 Flexibilité :

Cependant, les comités :

- Ont la possibilité de découper une série : Seule la série supérieure sera qualificative au Championnat régional séniors. (Ex : une série 3+ et une série 3- / dans ce cas seul la série 3+ sera qualificative)
- Ont la possibilité de grouper les séries :
 - Groupement de séries Elite et S1 :
 - En simple, si le CPPH du vainqueur correspond à la série 1, il sera qualifié pour le championnat régional séniors
 - En simple, si le CPPH du vainqueur correspond à la série Elite, il ne sera pas qualifié pour la série élite et devra passer par les inscriptions en mode élite.
 - Pour les doubles, si l'un des joueurs de la paire vainqueur appartient à la série Elite, la paire ne sera pas qualifiée et devra passer par les inscriptions en mode élite.
 - Groupement de deux autres séries :
 - Le vainqueur ou la paire sera qualifiée dans la série supérieure.

6. FORFAITS

6.1 Tout joueur s'inscrivant au **Régional Sénior** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits ainsi que le dispositif particulier de la LIFB en la matière.

6.2 Tout joueur ne pouvant être présent le jour de la compétition doit en faire part par écrit à la Ligue dans les plus brefs délais.

- si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé pour ses frais d'inscription ;
- si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire de la Ligue rempli. La ligue procédera alors au remboursement des frais d'inscription si le justificatif est accepté.

6.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de double est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, la CSR essaiera dans la mesure du possible de trouver un autre joueur pour compléter la paire. En cas d'absence de notification, la CSR proposera une autre paire comme remplaçante.

7. DEROULEMENT

- 7.1 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 7.2 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 7.3 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 7.4 Les volants sont à la charge des joueurs. Toutes les séries joueront en plume. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont les **RSL-1**. Les volants seront fournis par la Ligue pour les finales.
- 7.5 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 7.6 Tous les matchs seront joués en **2 sets gagnants de 21 points** en auto-arbitrages ou arbitrés selon le protocole établi par l'organisateur et validé par le juge-arbitre de la compétition.
- 7.7 Le temps de repos entre 2 matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **3 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 7.8 Pour tout volant touchant un obstacle situé au-dessus des terrains, se référer aux recommandations du ou des Juge-Arbitre(s).
- 7.9 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers (en tenue conforme aux consignes du ou des juge(s)-arbitre(s)), les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 7.10 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 7.11 La participation au Championnat régional séniors requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement ainsi que les différents codes de conduite, qui sont consultables sur le tableau d'affichage du lieu de compétition.
- 7.12 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée.